

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Nadine Durand, Laetitia Ferreira, Jean-Luc Bardot, Valérie Boucheret, Danielle Lisa, Nadine Paget, Julie Piet, Jean François Douce, Davy Maymont, Maïder Gager, Marc Terret

Procuration : néant

Absents : néant

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

A DEBATTRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il y a des observations que Mr le maire a retranscrites et qu'il lit. **Le compte-rendu de la séance du 11 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.**

RESTAURANT L'ALAMBIC : Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Bonus Relance, la Région AURA peut financer des opérations d'aménagement dans les communes. Il rappelle qu'il a été décidé de rendre plus attractif, le restaurant communal, dernier commerce de la commune, qui plus est, fournit les repas pour la cantine scolaire. Les travaux d'aménagement de deux terrasses, l'une devant le restaurant et l'autre à l'arrière du bâtiment pourraient entrer dans ce dispositif d'aides aux communes dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la rénovation des bâtiments publics. Il présente les deux devis, l'un pour la terrasse arrière de OLIVIER TP de 870 € HT et l'autre pour la terrasse de devant de EURL MENUISERIE NOUVELLE de 6 366 € HT.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE :

- De retenir ces deux entreprises pour effectuer ces travaux
- De demander une subvention à la Région AURA dans le cadre du Bonus Relance
- D'autoriser Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MISE EN PLACE DE PAYFIP ET DES PRELEVEMENTS : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour permettre la mise en place de moyens modernes de paiement, il convient de signer un partenariat avec la DGFIP pour adhérer au service PayFiP. Ce service proposera aux usagers la possibilité de payer sur internet les factures que la commune leur adressera.

Monsieur le Maire propose également d'autoriser les paiement par prélèvement récurrents, ainsi que par prélèvements ponctuels.

Ouï CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Valide le principe de mise en place de PayFiP, et des prélèvements ponctuels et récurrents
- Dit que la mise en place de ces nouveaux moyens de paiement se fera dès le 1^{er} septembre 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de ces nouveaux moyens de paiement .

DOTATION DE 2 SOCLES NUMERIQUES DE BASE A L'ECOLE DE MONS :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le plan de Relance comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif. Ainsi, l'Etat peut financer jusqu'à 70 % (avec un plafond de subvention de 3 500 € par classe) l'achat d'un socle numérique de base par classe : un vidéoprojecteur couplé à un ordinateur (options alternatives : tableau numérique interactif (TNI), vidéoprojecteur interactif (VPI) ou un écran tactile interactif (ETI), ainsi que les logiciels qui vont avec.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- D'acheter 2 équipements numériques de base (un pour chaque classe) , d'inscrire pour cela au BP 2021 la somme de 10 000 €, et de demander une subvention à l'Etat pour ces achats.
- De donner compétence à monsieur le Maire pour signer la convention avec l'Etat
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des acheteurs sont intéressés par le terrain communal ZP 101 situé aux Rigodanches. Ils aimeraient acquérir la partie constructible soit environ 1600 m². Monsieur le Maire explique qu'il faut fixer le prix de vente, faire faire un bornage et aussi une étude de sol. Il a demandé des devis pour ces deux opérations.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE :

- De vendre la partie constructible de ce terrain 20 € le mètre carré
- De faire faire un bornage ainsi qu'une étude de sol et de confier le soin à Mr le Maire et à ses deux adjoints de retenir l'offre la moins disante.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

SOUTIEN DE CERTAINES CANTINE SCOLAIRE Plan France Relance : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du plan de France Relance, un dispositif de soutien spécifique vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi EGAlim dans leur service de restauration scolaire. L'achat de matériel pour la restauration scolaire entre dans ce dispositif. Le taux de subvention est fixé à 100 % du montant HT des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond déterminé en fonction du nombre de repas servis aux élèves de l'école pendant l'année scolaire 2018/2109. Nous avons servis 3 538 repas cette année scolaire-là. Il propose donc de demander une subvention qui pourrait être de 3 183 €. Il présente les différents devis correspondants à l'achat d'une armoire frigorifique, d'une essoreuse à salade, d'une trancheuse à jambon et d'une friteuse, le tout pour 3 289 € HT.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE :

- D'acheter ces matériels de cuisine et de demander une subvention pour ces achats
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Michelle, Brigitte, Nadine et Jean-Luc ainsi que Mr le Maire font le compte-rendu de la réunion du Mardi 2 Mars avec le bureau d'étude chargé du PLUI. Ce document d'urbanisme qui remplacera notre carte communale vise à planifier et gérer le développement et l'aménagement du territoire sur l'ensemble des communes de Plaine Limagne. La volonté de l'Etat est de réduire les surfaces constructibles dans les petites communes rurales pour inciter les gens à faire construire « en ville » afin de limiter les déplacements et de réduire l'emprise agricole. Mr le Maire précise qu'il faut s'attendre à ce qu'en mars 2022, à l'adoption du PLUI, 1/3 des terrains constructibles ne le soient plus.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE de diffuser cette information aux propriétaires concernés

REMPLACEMENT AU SECRETARIAT : Monsieur le Maire informe que l'arrêt maladie de la secrétaire est prolongé d'un mois. Il rappelle que cette agent est en congé maladie depuis fin octobre. Considérant la nécessité de créer un emploi en raison de besoin de recrutement au secrétariat de mairie, Monsieur le Maire propose à

l'assemblée la création d'un emploi d'agent administratif permanent à temps non complet à raison de 28/35^e. Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 11 Mars 2021.

- Filière : administrative
- Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux
- Grade : adjoint administratif
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE :

- de créer le poste ainsi proposé,
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413

EMPLOI D'UN TIG (Travailleur d'Intérêt Général) : Monsieur Philippe Kiefer, Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, nous a demandé si l'on voulait prendre Mr Sinoë ZIEGLER âgé de 22 ans pour qu'il accomplisse 210 heures de TIG au sein de la commune de MONS. Monsieur le Maire explique, qu'après avis de ses deux adjoints et des deux employés communaux, il a accepté, sachant que ce n'est pas la première fois que la commune emploie un TIG, cela s'étant toujours bien passé. Nous l'avons donc accueilli, pour effectuer sa peine et d'épauler Anthony et Raphaël pour 100 h à raison de 5 jours par semaine de 8h à 12h et ce, pendant 5 semaines.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- de prolonger son contrat pour les 100 h restantes, si nous sommes satisfaits de ses services.

BUDGETS : Monsieur le Maire précise que la préparation des budgets sera préparée avec ses deux adjoints en amont. Il sera finalisé avec Madame le Percepteur vendredi 26 mars. Il rappelle que le Conseil avait décidé de ne pas augmenter les taux des impôts.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale, donc de voter le taux de référence sur la TFB (Taxe de Foncier Bâti) et sur la TFNB (taxe de Foncier Non Bâti).

INFORMATIONS

TRACTEUR : Jérôme informe le Conseil qu'avec l'employé communal, ils ont reçu ou vu pour l'instant trois représentants de matériels agricoles (Etablissement CARTON de Maringues (KUBOTA), Réseau Agricole de Saulzet (CLAAS) et Ets MARCHADIER de Surat (NEW HOLLAND). Il leur reste à voir les établissements MONTAGNON à Demolle (JOHN DEERE). Quand les devis seront établis, il annonce qu'il réunira la commission pour les étudier.

D'autre part, il soumet l'idée que Raphaël apprenne à conduire le tracteur. En effet, en cas d'absence d'Anthony, le tracteur ne serait pas immobilisé. Jean pense qu'il faut se renseigner sur le permis demandé et en parler avec les deux employés.

MUR DU CIMETIERE : Monsieur le Maire précise que l'entreprise responsable des dégradations fera le nécessaire afin que le mur puisse être remis en état. Notre assureur est sur le coup...

ABRI BUS A BONNAT : L'abri bus gracieusement offert par le Conseil Régional a été installé à Bonnat sur la dalle réalisée par les agents municipaux.

CASERNE des ANCIENS POMPIERS : Comme convenu, Mr le Maire, les anciens chefs de corps de Mons et des anciens pompiers se sont réunis pour procéder au tri des affaires de pompiers et du matériel restant. Plusieurs éléments ont été donnés au Musée des Pompiers à Thiers. Ce tri a permis de faire de la place pour pouvoir installer des vestiaires pour les agents municipaux.

ELECTIONS : les élections cantonales et départementales auront lieu les mêmes jours, les dimanches 13 et 20 juin 2021 . Celles-ci se feront dans 2 salles différentes. Monsieur le Maire précise que la présence de tous les conseillers municipaux sera indispensable. Pour cette occasion, une deuxième urne transparente a été commandée.

BIBLIOTHEQUE : Au vu de nombreux livres rangés à la mairie, Michelle propose de relancer la bibliothèque communale où chacune et chacun pourraient emprunter des livres et les ramener une fois lus. Une idée est également envisagée de tester une «boîte à livres» qui serait installée dehors à la disposition de tous. Nous ferions également appel aux monsois et monsoises afin de récupérer des livres qui encombrant leurs placards.

COUVERTURE MOBILE BOUYGUES/SFR : ces opérateurs recherchent un emplacement afin d'installer une nouvelle antenne sur notre commune pour améliorer les conditions d'écoute.

EGLISE : L'église de Mons aurait besoin de quelques rénovations et/ou rafraîchissements, Maïder Gager se charge de faire un état des lieux afin de connaître ce qu'il y a lieu de faire.

VOIE VERTE : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion à laquelle il a participé, concernant le tracé de cette future voie verte, réunion en présence d'agriculteurs (propriétaires et fermiers riverains du tracé). Les services du Département ont présenté le tracé envisagé sur les communes de Mons, St Priest et ST Sylvestre. Sur notre commune, elle empruntera le chemin communal des « Grands Gravieres » qui longe la rivière Allier. Puis elle sera parallèle à la route RD 432 (un chemin sera donc créé) pour rejoindre la place au Pont de Ris et passera sous le pont. Le revêtement définitif n'est pas encore défini (enrobé ou stabilisé). Sur notre commune, le tracé ne semble pas soulever de problème particulier. Le propriétaire concerné par la réalisation d'un chemin dans son champ n'était pas présent. Les services du Département doivent le contacter rapidement pour l'informer de la solution retenue.

PROCHAINE REUNION : Jeudi 8 Avril à 19h à la Salle Polyvalente à huis clos,

Ont signé les membres présents